

RÉFLEXIONS SUR LE CONCEPT D'OBSERVATOIRE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. LE CONCEPT D'OBSERVATOIRE

1.1. QUELQUES GENERALITES

Un observatoire est dans les faits un dispositif structuré d'observation (ici du territoire et de sa dynamique) destiné à suivre l'évolution d'un phénomène, d'un domaine ou encore d'une portion de territoire (adaptée à la problématique ou au secteur étudié) aussi bien dans l'espace que dans le temps.

Généralement un observatoire s'apparente à un système d'information sous-tendu par des applications informatiques dans lesquelles des données sont agrégées et traduites sous la forme synthétique de tableaux, de graphiques ou encore, le plus fréquemment, de cartographies thématiques pouvant traduire ou exprimer les valeurs prises par un « indicateur ».

Il est essentiel de construire toute la réflexion à partir de problématiques correctement identifiées (ex : évolution du bâti) et d'objectifs concernant l'objet même de l'observatoire (ex : revaloriser les centres urbains). Ces objectifs doivent idéalement permettre de définir des indicateurs (ex : taux de variation moyen annuel du foncier) nécessitant la prise en compte de données de base (ex : prix de vente de terrains).

La notion d'indicateur est importante. On conçoit mal un observatoire digne de ce nom sans référence à une batterie d'indicateurs, c'est-à-dire de variables soit quantitatives ou qualitatives capables d'apprécier / mesurer un phénomène, le but étant de produire des variables explicitant un état et surtout son évolution. De ce fait un indicateur doit être localisé et référencé dans le temps. Sa définition et son mode de calcul ou d'obtention, de même que sa capacité à traduire de manière non biaisée toute évolution temporelle (analyses et observations successives dans le temps), méritent une très grande attention.

1.2. LE CONCEPT D'OBSERVATOIRE VU AU TRAVERS D'EXPERIENCES ETRANGERES

Il existe un certain nombre d'observatoires belges, français, européens traitant, à des degrés divers, du « Développement Territorial ». Nous en présentons ci-après quelques exemples ainsi que plusieurs éléments axés sur la description générale de leurs missions afin d'en tirer les enseignements qui devraient permettre de trouver le consensus le plus large possible autour de ce concept et de l'adapter en fonction des attentes de la Région wallonne :

- **L'Observatoire français des Territoires** constitue sans doute l'un des exemples les plus en convergence avec les objectifs à assigner à l'ODT wallon. Créé le 7 septembre 2004 et intégré à la DIACT (Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, héritière de la DATAR depuis ce 10 janvier 2006), il s'est fixé trois principales missions :
 - . *« C'est un lieu de synthèse : il rassemble, analyse, diffuse les informations et les données relatives aux dynamiques et aux inégalités territoriales ainsi qu'aux politiques menées dans le champ de l'aménagement et du développement des territoires ;*
 - . *C'est un lieu d'échanges d'expériences entre l'Etat et les collectivités territoriales qui permet de favoriser l'harmonisation des méthodes d'observation et d'analyse, la*

mutualisation des connaissances, et de créer les conditions de diagnostics partagés sur l'état des territoires ;

- . *C'est un lieu d'innovation et d'expertise : il anime un programme d'études et de recherches, et contribue à la mise au point des cadres conceptuels et des outils adaptés aux nouveaux besoins de comparaisons entre territoires à l'échelle européenne et internationale »¹.*

- L' Observatoire wallon de la mobilité (MET) ;
- L'Observatoire wallon de la faune, de la flore et des habitats (DGRNE) ;
- L'Observatoire wallon de l'habitat (DGATLP) ;
- L'Observatoire du tourisme wallon (RW) ;
- L'Observatoire wallon de l'emploi (RW) ;
- L'Observatoire social européen ;
- L'Observatoire français des inégalités ;
- Etc.

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive et les observatoires non dédiés au territoire parmi ceux cités ci-avant ont seulement été « parcourus ». La consultation de tous ces observatoires a néanmoins permis de se forger une première opinion sur les missions les plus couramment attendues d'un observatoire. Il en ressort les points forts et communs suivants :

- centraliser les données, produire des statistiques primaires et construire des indicateurs ;
- analyser les données récoltées pour en dégager les grandes caractéristiques, améliorant ainsi la compréhension de la situation observée ; en bref : dresser un « état des lieux », effectuer une « observation » de la situation ;
- observer et analyser les dynamiques intervenant dans l'évolution des phénomènes concernés et les grandes tendances qui se dessinent, mais également déchiffrer les enjeux qui y sont associés (si besoin est, au moyen du croisement de données de différentes natures) ;
- effectuer un suivi de l'évolution des politiques concernées.
- Ces trois derniers points (« état des lieux », « analyse » et « suivi des politiques ») font de l'observatoire un *véritable outil de réflexion*. Celle-ci peut être menée au moyen de différents outils susceptibles de valoriser les données, qu'il s'agisse d'études et de recherches, d'indicateurs, de dispositifs de veille...
- constituer un lieu de dialogue et d'échange, une interface faisant le lien entre les acteurs impliqués ;
- faciliter l'accès à l'information et répondre au besoin de celle-ci via la diffusion des résultats (tableaux, graphiques et cartographies interprétées).

Dans le cas particulier d'un observatoire dédié aux territoires, on peut considérer que l'appréhension de leurs dynamiques et de leur diversité, ainsi que l'analyse des politiques

¹ <http://www.territoires.gouv.fr/>

d'aménagement du territoire dans une optique d'aide à la décision constitueraient des missions-clés.

Les paragraphes qui suivent se veulent avant tout être sources de réflexion et points de départ de discussions.

1.3. THEMATIQUES ET CONTENU

Sous peine de devenir un fourre-tout, un observatoire doit être sélectif dans le choix de ses thématiques d'étude. Pour aider à la définition des politiques d'aménagement du territoire ou assurer le suivi des politiques engagées, il convient de ne mettre l'accent que sur ce qui est considéré comme le plus utile. En particulier, si l'optique d'aide à la décision est à garder à l'esprit, le seul constat de l'état des lieux, sans être négligé pour autant, reste insuffisant comparé aux observations et données qui peuvent contribuer à faire ressortir ce qui joue ou interfère sur l'état même des territoires.

Bien entendu, on peut aborder une grande variété de thématiques pour autant qu'elles soient liées aux priorités et enjeux spécifiques des territoires (dans le cas de l'ODT).

Cela suppose des choix et des concertations entre organismes et pose la question fondamentale d'observatoires généralistes (cherchant à couvrir tous les aspects d'un territoire) ou, *a contrario*, spécialisés (le territoire est-il à ranger parmi ces derniers ?). Le niveau de détail auquel on souhaite se référer est donc capital pour déterminer la nature des thématiques et en inférer ensuite la manière de les aborder.

Ceci amène tout naturellement à se pencher sur le contenu de l'observatoire avec la double difficulté de bien maîtriser tant le « dispositif d'entrée des données » que le « dispositif d'édition des résultats » (exportation d'indicateurs, de données géographiques, production de cartes numérisées ou de tableaux statistiques, ...).

Le rôle des SIG est aussi à prendre en compte en ce qui concerne leur niveau d'utilisation. Il est évident que des données géographiques font partie intégrante du calcul d'indicateurs via des croisements de couches même si dans certains cas seule la fonction d'édition de cartes numérisées complétées d'informations issues de la compilation des bases de données numériques ou alphanumériques sera activée.

1.4. DES INDICATEURS

Les indicateurs peuvent être appelés à jouer un rôle dans le choix de thématiques pertinentes. Nous prendrons ici l'exemple des études menées en France au début des années 2000, au sein de la DATAR (aujourd'hui DIACT), qui font état de deux approches complémentaires : l'approche « *zonage* » complétée par l'approche « *indicateur* ».

Premièrement, l'approche « *zonage* » porte sur la délimitation de grandes politiques (par ex : l'urbain, le rural) à propos desquelles le recensement des travaux existants est minutieusement effectué pour identifier :

- ce qui existait ;
- ce qui pouvait en être retiré ;
- les données et informations manquantes ;
- les éventuels doubles emplois (à éviter) ;
- les indicateurs éventuellement déjà existants et à actualiser ou à établir.

Deuxièmement, l'approche « *indicateurs* ».

Quelle *philosophie* convient-il de privilégier dans la construction des *indicateurs* ? Les indicateurs de la DIACT ne s'insèrent pas dans une approche systématique de type DPSIR, modèle OCDE ou autre. Ils sont choisis et construits pour coller à la thématique étudiée et à ce que l'on souhaite mettre en évidence. En quoi, par exemple, la politique d'occupation des sols et son évolution au travers des politiques menées est-elle un frein à certaines activités considérées comme vitales, est-elle un obstacle sérieux au cadre de vie et à la pérennité d'activités / services faisant partie des attentes raisonnables de la population ?

Le *cadre* dans lequel viennent s'insérer ces indicateurs et qui sert à définir leur cohérence les uns vis-à-vis des autres s'appuie sur les principaux éléments porteurs du SDEC.

Le choix de l'*échelle spatiale* ne peut être fixé une fois pour toutes et varie selon les thématiques étudiées. Elle peut être dictée par le contexte européen, par exemple, si l'on veut s'inscrire dans une dynamique permettant d'effectuer des comparaisons, d'évaluer et de comparer des performances (« benchmarking »). Encore faut-il disposer de données satisfaisantes collant aux échelles recommandées [cette analyse est cruciale et devrait être réalisée au début de chaque « lancement » d'un indicateur].

Concernant l'ODT, la philosophie à adopter lors de la confection d'indicateurs pourrait s'inspirer, à certains égards, de l'exemple de l'Observatoire des territoires français. Ce point devrait être soumis à la concertation au sein de la CPDT et dans le contexte prévu du partenariat avec l'IWEPS. La démarche à adopter pourrait être la suivante : éviter de produire des indicateurs qui résument tout, nécessitant de recourir à un nombre trop large (exagéré) d'hypothèses. Mieux vaut sans doute se concentrer sur les mécanismes qui sous-tendent un sujet en l'analysant en profondeur. Pareille approche devrait permettre de trouver plus rapidement et facilement un consensus entre les principaux acteurs.

1.5. PIEGES POTENTIELS ET DIFFICULTES

La mise au point d'un observatoire ne peut participer d'une quelconque improvisation. A ce titre l'expérience acquise par J. RONDEUX, entre autres, lors de la mise en œuvre de l'Inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie (qui à certains égards joue aujourd'hui un rôle d'observatoire de la forêt) conduit à stigmatiser quelques *pièges* classiques à absolument éviter :

- agréger des données sans avoir suffisamment réfléchi à quoi elles serviront (conflit classique du manque de prise en compte de la question : quels moyens et quelles méthodes pour quels objectifs assignés ?, ces derniers étant trop souvent mal identifiés et influencés par des choix insuffisamment prospectifs, voire négligeant toute anticipation) ;
- le tableau « vide » : le commanditaire ayant élaboré ses souhaits ou proposé un cahier des charges, il peut s'avérer en cours de route que les contraintes techniques, financières, humaines et celles liées aux partenariats ont été insuffisamment prises en compte ;
- le dispositif d'observation engloutit une infinité d'informations sans réel souci de restituer. Ce cas de figure est dû le plus souvent à l'absence de vision synthétique (on agrège des données sans réel objectif de fournir des indicateurs et sans se préoccuper de savoir comment elles seront traitées et par quelles méthodes) et au phénomène bien connu du « pouvoir » que confère la possession de données en particulier dès lors qu'elles sont appropriées par des spécialistes ;
- une focalisation outrancière sur l'application informatique et sur l'automatisation qui peut

conduire à l'alimentation d'une « boîte noire ».

En ce qui concerne la mise en œuvre proprement dite, les *difficultés* sont de plusieurs ordres et demandent à être levées de manière méthodique au travers d'un système de suivi et de concertation éprouvé. Nous pensons, entre autres, aux quelques obstacles suivants :

- Comment exprimer et valider les besoins ? Il convient ici de convaincre les spécialistes de thématiques de contribuer à traduire leur compréhension du territoire sous la forme d'indicateurs pertinents, calculables et permettant d'assurer un suivi au cours du temps.
- Comment mettre en cohérence des données émanant de différents organismes (chacun ayant souvent défini ses propres objectifs, zonages et typologies) et récoltées selon des modalités propres ? Un problème majeur est évidemment ici de vouloir traduire une évolution d'un phénomène sans pouvoir s'appuyer sur un référentiel établi (« pérenne ») et en utilisant des données issues de méthodologies différentes, disqualifiant d'entrée toute forme de comparaisons au cours du temps.
- Comment mettre en cohérence des applications informatiques (à cet égard les efforts très importants déployés par la Région wallonne au sein de ses administrations commencent à porter leurs fruits) ?
- Comment établir les partenariats et assurer les échanges de données entre organismes intervenant sur le même territoire et appelés à alimenter un observatoire qui pourrait être perçu à certains égards comme un projet concurrent de leurs propres réalisations ou une « pierre dans leur jardin » ?
- Comment tenir compte des contraintes juridiques et éthiques liées à la manipulation de certaines données (confidentialité, propriété intellectuelle, etc...) ?

1.6. MISE EN ŒUVRE D'UN OBSERVATOIRE – LIGNES DE FORCE

Il ressort de tout ce qui précède, de nos lectures, de nos contacts et de notre propre expérience, que le lancement d'un observatoire reste une entreprise qui requiert des bases solides et des engagements clairs sur les principaux points brièvement rappelés ci-après :

- l'étude préalable doit impérativement partir de (des) problématiques identifiées (le développement territorial à cet égard reste sans doute encore très / trop vaste et devra se décliner en « sous-problématiques » qui en seront le ciment) et des objectifs poursuivis ;
- l'étude devra s'atteler à définir des indicateurs (« révélateurs ») pertinents (= adaptés) et calculables, à recenser les sources de données potentielles et leurs caractéristiques, à évaluer les manques (tel objectif ne peut être rencontré faute de données pertinentes et fiables ou par absence de données, ce qui suggère de se pencher sur des propositions : nature des données à récolter, méthodologie de récolte, etc..) ;

Par ailleurs, un certain nombre d'éléments sont à prendre en considération ou à mettre en place pour le bon fonctionnement d'un observatoire :

- le choix de l'outil informatique doit être développé autour d'outils standards (base ACCESS ou ORACLE, SIG les plus « internationaux ») éprouvés ;
- la formalisation des partenariats et leur suivi (identification de l'état d'esprit des partenaires, des éventuelles réticences, ...) ;
- l'évaluation correcte de la charge de travail liée à toute la filière :
 - . *recensement des données existantes dans les différents organismes ;*
 - . *définition des indicateurs et recherche documentaire sur ceux-ci, y compris recherche*

- d'assistance ;*
- . collecte de données primaires (initiales brutes) ;*
- . calcul de sets d'indicateurs (type et faisabilité) et tests opérationnels ;*
- . élaboration de tableaux synthétiques et de cartes thématiques ;*
- . présentation des indicateurs, tableaux et cartes ;*
- . pérennisation du dispositif ;*
- . etc...*

Pareille mise en place n'a réellement de chances d'aboutir qu'à la condition d'activer des coopérations et de se fixer une feuille de route réaliste, en regard des moyens humains mis à disposition.

2. LE CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Après nous être penchés sur le concept d'observatoire, nous faisons dans les lignes qui suivent état de recherches / réflexions axées sur le concept de développement territorial.

A l'heure actuelle, il serait abusif de croire que le développement territorial fait l'objet d'une définition consensuelle. Quelques éléments permettant de mieux appréhender le concept et ses limites peuvent cependant être perçus au travers de documents de référence (wallons ou autres). Ces éléments ont été rassemblés dans l'avis sur le Tableau de bord du développement territorial (TBDT ; réalisé dans le cadre de la CPDT, convention 2002-2005) remis le 3 mars 2005 par le CWEDD (Réf. : CWEDD/05/AV.25). Ils constituent une base pour notre réflexion mais devraient être complétés et affinés.

- Selon le Schéma de développement de l'espace régional : Le SDER précise que, de plus en plus, le concept traditionnel d'aménagement du territoire tend à s'élargir, à se lier à d'autres compétences et à s'inscrire dans une perspective stratégique de développement. C'est pourquoi on parle de développement territorial ou spatial. Il est précisé dans le SDER que *« Le développement peut être défini comme l'accroissement de la qualité de vie, c'est-à-dire non seulement la croissance exprimée en termes économiques, mais aussi le mieux-être social et culturel et l'amélioration du cadre de vie. Le développement est donc, par nature, transversal et décloisonné. Il regroupe, croise et associe diverses compétences sectorielles et divers types d'acteurs. Dans un projet de développement, les attributions propres à l'aménagement du territoire concernent essentiellement les localisations les plus adéquates par rapport aux objectifs fixés ; d'autre part, l'aménagement du territoire rassemble les actions des différents intervenants »*.
- Selon le Schéma de développement de l'espace communautaire : L'ensemble de la réflexion du SDEC s'articule autour de la notion de développement spatial ; il n'est pas question du vocable « développement territorial ». Dans son avis du 5 mars 1998 (Doc.98/CWEDD170), le CWEDD précisait que *« le document est principalement inspiré par une vision économique du développement européen, basée sur une compétitivité équilibrée entre les territoires (...). Pour que l'aménagement du territoire puisse être un outil de développement durable, il doit intégrer dès le départ les enjeux sociaux, environnementaux et économiques en présence »*.

D'autres réflexions issues de sources complémentaires sont également présentées dans le rapport du CWEDD. De l'ensemble de ces définitions et réflexions, le CWEDD fait ressortir deux grandes notions : *« d'une part la notion de territoire comme étant le lieu du développement de la qualité de vie notamment par la création d'activités et de richesses, d'autre part la notion de sol comme étant une ressource naturelle à gérer à long terme »*.

Par ailleurs, d'autres éléments ont pu être trouvés sur le Web :

- Selon l'Observatoire en Réseau de l'Aménagement du Territoire Européen : Dans l'introduction du programme ORATE, il est rappelé que « *Le développement territorial ou spatial est un processus complexe et qu'il ne peut être réduit aux deux seuls aspects économiques et sociaux, ni être couvert par des politiques dont l'orientation est à finalité économique. Le développement spatial n'est par ailleurs pas uniquement concerné par le problème des régions en retard de développement. Il a une portée beaucoup plus large, plus englobante. Le développement spatial renvoie à l'intégration et l'équilibre de l'ensemble des territoires ainsi qu'aux facteurs qui participent de cette cohésion, qu'ils soient économiques, culturels, naturels ou sociaux* ».
- Selon l'Office fédéral du développement territorial suisse : Dans son « Rapport 2005 sur le développement territorial », l'Office fédéral du développement territorial de Suisse consacre un chapitre au développement du territoire en mettant l'accent sur la dimension de *durabilité*. Après un bref rappel de la définition de la notion de développement durable, il précise comment cette notion générale peut être traduite par rapport au territoire et en dégage des indicateurs opérationnels. Il y est dit ce qui suit² et que nous pourrions identifier comme support à l'ensemble des activités relevant de l'ODT :

La perception du développement territorial selon l'Office fédéral du développement territorial de Suisse :

« Le présent chapitre est consacré à la définition du « cadre de référence » du développement territorial durable. Nous nous limitons volontairement à certains aspects du développement territorial : éléments socio-économiques, urbanisation, utilisation du sol et mobilité. Nous faisons l'hypothèse qu'un développement durable du territoire, selon notre définition, aura des effets bénéfiques sur les indicateurs de durabilité relatifs aux autres politiques sectorielles (par exemple maintien des paysages, conservation de la biodiversité, conservation des terres agricoles, etc.). Selon nous, le développement territorial ira dans le sens de la durabilité si certaines conditions sont respectées pour chacune des dimensions :

Dimension économique

- l'organisation territoriale favorise la croissance économique ;
- les accessibilités sont optimisées ;
- les coûts de l'urbanisation restent supportables.

Dimension sociale

- le développement des régions rurales et périphériques s'oriente essentiellement vers des pôles régionaux ;
- la population est protégée dans sa santé, contre les nuisances et les dangers naturels et techniques ;
- la qualité de vie est améliorée dans le sens notamment de la qualité urbanistique des quartiers.

Dimension environnementale

- l'organisation territoriale favorise l'utilisation des moyens de transport les plus écologiques, tout en réduisant la mobilité forcée, pour toutes les catégories de la

² <http://www.are.admin.ch/are/fr/>

- population ;
- les ressources naturelles non renouvelables sont préservées au mieux ;
 - le parc immobilier existant est utilisé préalablement à la construction de nouveaux bâtiments ».

3. VERS UN OBSERVATOIRE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Dans le cadre de la constitution de l'Observatoire du développement territorial en partenariat avec l'IWEPS, et étant donné le manque de références à ce sujet, il serait utile de se doter d'une définition commune du développement territorial (cf. *supra*). Le fait de trouver un consensus sur ce point permettra de cibler le champ d'investigation et servira ainsi d'appui aux travaux de l'observatoire. Il semble également primordial de réfléchir aux objectifs visés par une telle structure, à la philosophie inhérente à sa construction, ainsi qu'aux missions à remplir.

De notre point de vue, et en référence aux idées synthétisées au point 1.2., les *missions* de l'Observatoire du développement territorial (approche « structurée et cartésienne » vs approche « empirique ») s'axent autour des trois points suivants, qui s'inscrivent d'ailleurs dans la lignée des missions des autres observatoires recensés :

- la centralisation de données statistiques primaires et la mise en évidence des données manquantes ;
- l'analyse des données afin de dresser un « état des lieux » complet de la situation observée, le cas échéant une analyse temporelle est souhaitée. Cet « état des lieux » peut mener à la compréhension des facteurs régissant les dynamiques territoriales ;
- la création d'indicateurs (l'évaluation des politiques relatives au développement territorial ne rentre cependant pas dans les objectifs).

En termes de *contenu*, la liste ci-dessous reprend sans considération de hiérarchie ou de priorité un ensemble de thématiques susceptibles d'alimenter les préoccupations d'un observatoire du développement territorial :

- Diversité territoriale : égalité des chances de développement selon l'accessibilité et la connectivité, disparités sociales selon les territoires... ;
- Dynamiques territoriales : dynamiques productives, dynamiques résidentielles, équilibre(s) entre ces deux types de dynamiques ;
- Évolutions (récentes) de la démographie ;
- Facteurs de localisation des entreprises et des emplois, développement économique ;
- Facteurs de compétitivité des territoires ;
- Cohésion sociale et territoriale : santé, éducation, expressions de la solidarité, développement social et culturel... ;
- Territoires en difficultés : mécanismes qui fragilisent une zone d'emploi, conditions d'accès aux services... ;
- Conditions de vie et environnement ;
- Enjeux territoriaux du développement durable ;
- Occupation du sol ;

- Gouvernance : enjeux aux différents échelons géographiques ;
- Urbanisme et politique de l'habitat ;
- Transports et déplacements
- ...

Toutes ces thématiques n'ont évidemment pu être abordées lors de cette première année de la subvention, d'autant qu'elles auraient dû être préalablement validées et que les moyens mis en œuvre ne le permettaient pas. Nous nous sommes concentrés sur les aspects d'occupation du sol, d'environnement et de société en relation avec le développement territorial, aspects qui ont constitué les trois volets d'impulsion de l'ODT pour la subvention 2005-2006 (cf. rapport final de la subvention 2005-2006 pour le détail des travaux). Les points qui suivent sont dédiés aux réflexions spécifiques à ces trois volets, et ont conduit aux premiers travaux tels qu'annoncés dans le cahier des charges de février 2006 et déjà présentés, quant à leur état d'avancement, dans le rapport intermédiaire. Il convient de mentionner que cette approche a depuis lors été revue en cours de route et plus clairement à quelques semaines de la fin de la subvention.

3.1. REFLEXION SUR LE VOLET TERRITOIRE ET OCCUPATION DU SOL

La première partie de cette note a montré que l'Observatoire du développement territorial tel que nous en concevons les premiers pas de mise en œuvre s'inscrit dans la lignée d'autres expériences d'observatoires en Belgique ou à l'étranger. Parmi les nombreux domaines à traiter, nous avons choisi de davantage développer la thématique de l'occupation du sol et de son évolution, car elle doit nous permettre de dégager des enseignements utiles pour une bonne connaissance du développement territorial et est un point central qui devrait permettre de mieux appréhender les deux autres volets « environnement » et « société ».

Le développement des travaux relatifs au volet dédié à l'occupation du sol se trouve dans la partie B du rapport final 2005-2006.

3.2. REFLEXION SUR LE VOLET TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

On peut trouver sur Internet plusieurs exemples d'observatoires dédiés à l'environnement. Il en existe ainsi en France, tels que l'Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes³, l'Observatoire de l'Environnement de Corse⁴, l'Observatoire de l'Environnement de Bourgogne⁵. Il existe également un Observatoire de l'Environnement et du Développement Durable au Canada⁶.

Les objectifs visés par ces observatoires rejoignent ce qui a été dit plus haut à propos du concept d'observatoire. Ils ont pour principales missions de faciliter l'accès à l'information et à la connaissance de l'environnement et des problématiques liées, aussi bien pour les pouvoirs publics que pour les citoyens ; de produire et diffuser de l'information touchant à des problématiques environnementales ; de guider les pouvoirs publics dans un but d'aide à la décision sur les mesures / les politiques à mener en matière de gestion de l'environnement.

Ces observatoires concernent tous, de près ou de loin, les aspects « territoriaux » liés à l'environnement, et ce avec des connotations le plus souvent liées à des préoccupations

3 <http://www.observatoire-environnement.org/OBSERVATOIRE/>

4 <http://www.oec.fr/index.php>

5 <http://www.oreb.org/>

6 www.usherbrooke.ca/observatoire/

identifiées à différentes échelles. Ainsi, l'observatoire corse dispose de données territorialisées par micro-régions, l'observatoire canadien s'intéresse au développement local et à la ville durable, etc.

Le lien entre territoire, occupation du sol et environnement est omniprésent. Le volet « Territoire et environnement » de l'Observatoire du développement territorial s'attachera donc à mettre en évidence ces interactions.

Le développement des travaux relatifs au volet dédié à l'environnement se trouve dans la partie B du rapport final 2005-2006.

3.3. REFLEXION SUR LE VOLET TERRITOIRE ET SOCIETE

Un premier tour d'horizon sur Internet des observatoires dédiés aux questions sociales témoigne que ceux-ci ont pour objet essentiel le développement social (enfance, personnes âgées, etc.) et la précarité sociale et sanitaire (toxicomanie, tuberculose etc.). Lorsqu'ils présentent un lien territorial, ils concernent des territoires dits « fragilisés » ou bien ils abordent des problèmes de cohésion territoriale.

Le volet « territoire et société » de l'Observatoire du développement territorial ne s'intéressera pas prioritairement à ces questions, il aura pour objectif d'observer en quoi le facteur social participe, encourage ou freine la compétitivité d'un territoire. Il s'agira donc d'examiner la contribution potentielle de ce facteur à une meilleure compétitivité territoriale.

Cette préoccupation autour de la compétitivité se retrouve tant au niveau de l'Europe qu'au niveau de la Région wallonne.

Ainsi, lors du Sommet de Lisbonne (mars 2000), la dimension de la compétitivité apparaît dans le discours européen. Les dirigeants européens se fixent un nouvel objectif stratégique pour la décennie à venir « *devenir l'économie de la connaissance la plus **compétitive** et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ». La compétitivité y est définie comme « *... la capacité à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale* ».

En Région wallonne, les différentes versions du Contrat d'avenir mentionnent la cohésion sociale et la valorisation du capital social wallon comme des éléments de compétitivité du territoire wallon.

« Le capital social constitue, par ailleurs, un atout que toute société se doit de valoriser. En effet, à côté des facteurs économiques qui déterminent la prospérité de notre Région, comme la qualification du travail, le niveau d'investissement, le taux d'emploi ou encore la densité et la qualité des infrastructures, des facteurs liés à la nature du lien social peuvent jouer un rôle décisif : la diversité et la qualité du tissu relationnel entre les habitants, le sentiment d'attachement des citoyens à leur région, la force d'un certain nombre de normes ou d'attitudes telles que le sens de la coopération, le sens civique, la confiance interpersonnelle, etc. Ces éléments plus " subjectifs " de la prospérité peuvent être considérés comme une forme de capital, à côté du capital physique, du capital financier, du capital humain (niveau de qualification). Ainsi, plus d'un Wallon sur quatre est membre d'une association sportive ou de loisirs, tandis qu'un sur six est membre d'une association de solidarité ou d'entraide, et un sur huit d'une organisation culturelle.

La notion d'identité (locale, régionale, nationale ...), perçue à travers le sentiment d'appartenance à une collectivité participe de la même intuition : l'identité peut être conçue comme une ressource, un capital, favorisant le développement régional, dans la mesure où l'identification à sa région est susceptible de favoriser l'adhésion à des projets communs ».

La volonté du Plan Marshall quant à lui, « *est en effet de concentrer les moyens sur des mesures ambitieuses porteuses d'un réel changement d'état d'esprit et surtout de contexte économique qui puissent réellement influencer sur la confiance des citoyens et des opérateurs économiques* ».

Partant du principe que différents éléments immatériels participent à la compétitivité des territoires, nous en étudierons le facteur social pour qu'il puisse être pris en considération dans les choix politiques en matière de développement territorial.

La finalité de ce volet de l'observatoire sera la production d'indicateurs de compétitivité sociale. Il faut se poser la question de l'échelle territoriale à laquelle les indicateurs s'appliqueront, s'inscriront-ils dans l'échelle infra communale, communale, supra communale, régionale? Cependant, les indicateurs de compétitivité sociale devront toujours s'inscrire autour d'un projet de développement territorial durable et la mesure se singulariser à ce territoire.

Le développement des travaux relatifs au volet dédié aux aspects sociétaux se trouve dans la partie B du rapport final 2005-2006.